Annexe IV  
**Règles de validation**

Les éléments de données figurant à l’annexe I sont soumis à des règles de validation qui garantissent la qualité et la cohérence des données. Ces règles de validation répondent aux critères suivants:

* 1. elles définissent les relations logiques entre les points de données pertinents;
  2. elles comprennent des filtres et des conditions préalables qui définissent l’ensemble de données auquel une règle de validation s’applique;
  3. elles vérifient la cohérence des données déclarées;
  4. elles vérifient l’exactitude des données déclarées;
  5. elles établissent les valeurs par défaut qui s’appliquent lorsque des informations n’ont pas été déclarées.